

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 945 568 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
17.11.2004 Bulletin 2004/47

(51) Int Cl.7: **E04H 15/00**

(21) Numéro de dépôt: **99460019.5**

(22) Date de dépôt: **15.03.1999**

(54) **Abri individuel contre le vent**

Einzelwindschutzhütte

Individual windshelter

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE DK FI FR GB IE LI NL SE

(72) Inventeur: **Thirion, Christian**
35400 Saint-Malo (FR)

(30) Priorité: **25.03.1998 FR 9803937**

(56) Documents cités:

(43) Date de publication de la demande:
29.09.1999 Bulletin 1999/39

DE-A- 3 802 820

GB-A- 854 996

US-A- 2 780 471

US-A- 3 799 608

US-A- 4 930 534

(73) Titulaire: **Thirion, Christian**
35400 Saint-Malo (FR)

EP 0 945 568 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un abri individuel contre le vent ou les courants d'air. Un tel abri est notamment destiné à être utilisé lorsqu'on désire s'exposer au soleil, par exemple en bord de mer.

[0002] Dans l'état actuel de la technique des abris individuels contre le vent, une structure du type capotage qui comporte des moyens de fixation pour s'adapter au siège qui sert de support à la structure de l'abri est comme du document DE-A-3 802 820.

[0003] Par ailleurs, le document US-A-4 930 534 montre un abri pliable contre le vent comportant deux parois latérales et une paroi de couverture reliant lesdites parois latérales entre elles, ladite paroi de couverture s'étendant sur sensiblement toute la hauteur commune aux dites parois latérales et sur une partie de leur longueur commune, chaque partie arrière des parois latérales présente une forme qui est commune à ladite paroi de couverture sur la longueur de celle-ci, de telle manière que ladite paroi de couverture définisse une surface convexe pour ledit abri permettant de contenir au moins une personne en position verticale assise dans ledit abri.

[0004] Le but de la présente invention est de proposer un abri individuel permettant de protéger d'une manière optimale la personne assise ou allongée dans ledit abri.

[0005] A cet effet l'invention propose un abri tel que défini dans la revendication 1.

[0006] De manière avantageuse, lesdites avancées des parois latérales sont espacées d'une distance prévue juste supérieure à la largeur moyenne d'un siège individuel, tel qu'un siège à dossier inclinable.

[0007] De préférence chaque avancée des parois latérales présente à partir de l'arête arrière des parois latérales une arête avant qui est incurvée vers le bas et vers l'extérieur dudit abri, ceci en vue d'obtenir une tension de cette arête avant, qui est reliée à l'extrémité avant dudit abri par une arête d'extrémité sensiblement verticale.

[0008] De préférence chacune des parois latérales en matériau souple présente une forme bombée vers l'extérieur, ceci afin d'éviter le flottement au vent de cesdites parois latérales, dû aux différences brutales de forces exercées par les mouvements d'air.

[0009] Selon un premier mode de réalisation de l'invention, ledit abri est constitué d'une seule pièce de matière plastique moulée.

[0010] On notera que le fractionnement dudit abri en deux ou plusieurs éléments de matière plastique moulés et assemblés par emboîtement ou autres moyens ne saurait sortir du cadre de l'invention.

[0011] Selon un second mode de réalisation de l'invention, ladite paroi de couverture et lesdites parois latérales sont respectivement constituées de plusieurs pièces de matière plastique moulées, par exemple trois pièces qui sont reliées entre elles par l'intermédiaire de moyens de liaison du type à emboîtement, dont sont

pourvues lesdites parois sur l'une de leurs faces respectives.

[0012] Selon un troisième mode de réalisation de l'invention, ladite paroi de couverture et lesdites parois latérales sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et lesdites parois latérales sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature comportant deux tubes en matériau rigide reliés entre eux, lesquels sont respectivement montés sur les faces internes desdites parois latérales, chaque tube étant monté sensiblement le long de ladite arête arrière, de l'arête inférieure de ladite paroi latérale et le long de ladite extrémité avant verticale dans un fourreau dont est pourvue ladite extrémité, ladite ossature comportant un tube transversal souple pour relier entre eux les tubes desdites parois latérales, ladite paroi de couverture étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® avec lesdites parois latérales le long desdites arêtes arrière de celles-ci.

[0013] Selon un quatrième mode de réalisation de l'invention, ladite paroi de couverture et lesdites parois latérales sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et lesdites parois latérales sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature constituée de deux systèmes de tubes reliés entre eux, chaque système de tubes étant monté sur la face interne d'une paroi latérale, sensiblement le long de ladite arête arrière, de l'arête inférieure de ladite paroi latérale et le long de ladite extrémité avant verticale dans un fourreau dont est pourvue ladite extrémité, chaque système de tubes étant constitué d'un tube souple emmanché dans un tube rigide à l'emplacement de ladite arête arrière de la paroi latérale correspondante et ladite ossature comportant un tube souple transversal pour relier entre eux les deux tubes souples desdits systèmes en regard, ladite paroi de couverture étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® avec lesdites parois latérales le long desdites arêtes arrière de celles-ci.

[0014] Selon un cinquième mode de réalisation de l'invention, ladite paroi de couverture et lesdites parois latérales sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et lesdites parois latérales sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature constituée de deux systèmes de tubes souples reliés entre eux, chaque système de tubes étant monté sur la face interne d'une paroi latérale, sensiblement le long de ladite arête arrière, de l'arête inférieure de ladite paroi latérale, entre l'extrémité avant de ladite arête arrière et ladite arête inférieure, et le long de ladite extrémité avant verticale dans un fourreau dont est pourvue ladite extrémité, ladite ossature comportant des tubes souples transversaux pour relier entre eux lesdits systèmes de tubes en regard, ladite paroi de couverture étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® avec lesdites parois latérales le long desdites arêtes arrière de celles-ci.

[0015] Selon un sixième mode de réalisation de l'invention, l'ensemble de ladite paroi de couverture et lesdites parois latérales est constitué en deux parties, chaque partie est constituée de panneaux en matériau sou-

ple du type tissu développés et solidarisés entre eux selon la forme de la structure, cesdites parois latérales et de couverture sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature constituée de deux systèmes de tubes souples reliés entre eux, chaque système de tube étant monté sur la face interne d'une paroi latérale et de couverture, sensiblement le long de l'arête arrière, et de l'arête inférieure de ladite paroi latérale, entre l'extrémité avant de ladite arête arrière et ladite arête inférieure, et le long de ladite extrémité avant verticale par deux ouvertures dont est pourvue ladite extrémité, ladite ossature comportant des tubes souples transversaux pour relier entre eux lesdits systèmes de tubes en regard, lesdites deux parties composant les parois de couverture et latérales étant solidarisées au moyen d'une fermeture éclair® le long de ladite arête arrière.

[0016] De préférence, ledit abri est pourvu de roues montées sur un essieu transversal, lequel est monté sensiblement à l'extrémité arrière des parois latérales.

[0017] De préférence, lesdites parois latérales et de couverture dudit abri sont constituées d'un matériau transparent.

[0018] Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue latérale schématique d'un premier exemple d'abri selon l'invention en utilisation, la Fig. 2 est une vue latérale schématique d'un second exemple d'abri selon l'invention en utilisation, la Fig. 3 est une vue latérale schématique d'un troisième exemple d'abri selon l'invention en utilisation, la Fig. 4 est une vue en perspective et en utilisation d'un abri selon ledit second exemple de réalisation, la Fig. 5 est une vue en perspective éclatée d'un abri selon un premier mode de réalisation dudit second exemple, la Fig. 6 est une vue en perspective éclatée d'un abri selon un second mode de réalisation dudit second exemple, la Fig. 7 est une vue en coupe partielle selon le plan VII-VII de la fig. 6 de moyens de liaison pour l'abri selon ledit second mode, la Fig. 8 est une vue en perspective éclatée d'un abri selon un troisième mode de réalisation dudit second exemple, la Fig. 9 est une vue en perspective éclatée d'un abri selon un quatrième mode de réalisation dudit second exemple, la Fig. 10 est une vue en coupe selon le plan X-X de la Fig. 9 d'un élément de liaison pour l'assemblage de l'abri selon ledit quatrième mode, la Fig. 11 est une vue en coupe selon XI-XI de la Fig. 9 d'un autre élément de liaison pour ledit assemblage, la Fig. 12 est une vue en perspective éclatée d'un

abri selon un cinquième mode de réalisation dudit second exemple.

la Fig. 13 est une vue en perspective éclatée d'un abri selon un sixième mode de réalisation dudit second exemple, et

La Fig. 14 est une vue en coupe selon le plan XIV-XIV de la Fig. 13 de la forme bombée vers l'extérieur des parois latérales.

[0019] On voit respectivement aux Figs. 1 à 3 qu'un abri individuel 1 selon l'invention peut être par exemple prévu pour contenir une personne 2 assise sur une chaise droite 3, une chaise longue 4 ou un matelas 5, ces supports 3, 4, 5 étant disposés à l'intérieur de l'abri 1.

[0020] Comme cela est visible à la Fig. 4, un abri 1 selon l'invention comporte deux parois latérales 6 et une paroi de couverture 7 reliant lesdites parois latérales 6 entre elles, ladite paroi de couverture 7 s'étendant sur sensiblement toute la hauteur commune auxdites parois latérales 6 et sur une partie de leur longueur commune. De plus, lesdites parois 6, 7 sont reliées entre elles d'une manière qui leur est intrinsèque, c'est-à-dire que ledit abri 1 est dépourvu de moyens de support ou de maintien de ces parois dans son espace interne.

[0021] Cet abri 1 est tel que chaque paroi latérale 6 présente une arête arrière 8 dont la forme est commune à ladite paroi de couverture 7 sur toute la longueur de celle-ci, de telle manière que ladite paroi de couverture 7 définisse une surface convexe pour ledit abri 1 permettant de contenir la personne 2 en position verticale assise dans ledit abri 1, qui comporte une avancée 12 de ses deux parois latérales 6 à partir de l'extrémité avant 13 des arêtes arrières 8 et (ou) à partir de l'extrémité avant 14 de la paroi de couverture 7.

[0022] On notera que lesdites avancées 12 des parois latérales 6 sont de préférence espacées d'une distance prévue juste supérieure à la largeur moyenne d'un moyen de support individuel 3, 4, 5, tel qu'un siège 4 à dossier inclinable.

[0023] Dans l'exemple qui est illustré, chaque avancée 12 des parois latérales 6 présente à partir de l'arête arrière 8 une arête avant 9 qui est incurvée vers le bas et vers l'extérieur dudit abri 1 et qui est reliée à l'extrémité avant 10 dudit abri 1 par une arête d'extrémité 11 sensiblement verticale.

[0024] De préférence chacune des parois latérales 6 en matériau souple présente une forme bombée vers l'extérieur.

[0025] De plus, ladite longueur commune aux parois latérales 6 est prévue sensiblement égale à la taille d'un homme.

[0026] A titre indicatif, la hauteur d'un abri 1 selon l'invention est de préférence comprise entre 0,7 et 1,9 m, alors que sa longueur et sa largeur (qui sont respectivement définies par la longueur commune aux parois latérales 6 et leur espacement) est de préférence comprise entre 0,5 et 2,7 m, et entre 0,4 et 1,9 m, et la hauteur de l'arête d'extrémité 11 est de préférence comprise

entre 0,20 m et 1,20 m.

[0027] Pour la description à suivre des six modes de réalisation d'un abri selon l'invention, on a utilisé à chaque fois des références numériques augmentées de 100 pour les éléments présentant une structure ou une fonction analogues.

[0028] Comme on peut le voir à la Fig. 5, un abri 100 selon un premier mode de réalisation de l'invention est constitué d'une seule pièce de matière plastique moulée, qui comporte par exemple un évidement 116 dans chacune de ses parois latérales 106 pour permettre le passage d'un essieu transversal 118 pourvu de roues 117. Cet essieu 118 est de préférence monté sensiblement à l'extrémité arrière 115 de chacune desdites arêtes arrière 108, et il peut être avantageusement constitué d'un jonc en fibres de verre. Cet abri 100 peut ainsi être facilement déplacé sur le sol.

[0029] Comme on peut le voir aux Fig. 6 et 7, un abri 200 selon un second mode de réalisation de l'invention est tel que la paroi de couverture 207 et les parois latérales 206 sont respectivement constituées de trois pièces de matière plastique moulées qui sont reliées entre elles par l'intermédiaire de moyens de liaison 219 du type à emboîtement (voir Fig. 7), dont sont pourvues lesdites parois 206, 207 sur l'une de leurs faces respectives.

[0030] De même que précédemment, l'abri 200 est pourvu d'évidements 216 pour le passage d'un essieu 218 avantageusement constitué d'un jonc en fibres de verre et pourvu de roues 217.

[0031] Comme on peut le voir à la Fig. 8, un abri 300 selon un troisième mode de réalisation de l'invention est tel que la paroi de couverture 307 et les parois latérales 306 sont constituées d'un matériau souple du type tissu ou toile. De plus, lesdites parois latérales 306 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature 320 comportant deux tubes 321 en matériau rigide reliés entre eux, lesquels sont respectivement montés sur les faces internes desdites parois latérales 306.

[0032] Plus précisément, chaque tube 321 est par exemple constitué d'acier inoxydable, et il est monté sensiblement le long de ladite arête 308, de l'arête inférieure 322 de ladite paroi latérale 306 et le long de ladite arête d'extrémité 311 dans un fourreau 323 dont est pourvue ladite arête 311. Chaque fourreau 323 est également constitué d'un matériau souple, et il est solidarisé avec une paroi latérale 306 par couture, collage ou soudage.

[0033] Par ailleurs, l'ossature 320 comporte un tube transversal souple 324 par exemple constitué d'un jonc en fibres de verre, pour relier entre eux les tubes 321 des parois latérales 306. Ce tube transversal 324 est monté dans deux ouvertures 325 que comportent respectivement les parois latérales 306, et il est de préférence pourvu à 30 mm environ de ses extrémités de deux bagues de maintien 326, lesquelles sont par exemple en matière plastique.

[0034] Quant à la paroi de couverture 307, elle est so-

lidarisée avec les parois latérales 306 le long desdites arêtes arrière 308 de celles-ci, par un système à fermeture éclair® 327 solidaire desdites parois 306, 307 par couture, collage ou soudage.

[0035] De même que précédemment, l'abri 300 est pourvu d'ouvertures 316 pour le passage d'un essieu 318 avantageusement constitué d'un jonc en fibres de verre. Cet essieu est pourvu de roues 317, qui sont de préférence montées de part et d'autre de bagues de maintien 328 respectivement prévues à 70 mm des extrémités dudit essieu 318.

[0036] Comme on peut le voir aux Fig. 9 à 11, un abri 400 selon un quatrième mode de réalisation de l'invention est tel que la paroi de couverture 407 et les parois latérales 406 sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et que lesdites parois latérales 406 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature 420 constituée de deux systèmes de tubes 421 reliés entre eux.

[0037] Plus précisément, chaque système de tubes 421 est monté sur la face interne d'une paroi latérale 406, sensiblement le long de l'arête arrière 408, de l'arête inférieure 422 de ladite paroi latérale 406 et le long de l'arête d'extrémité 411 dans un fourreau 423 dont est pourvue ladite arête 411. Ce fourreau 423 est du type précité en référence à la Fig. 8.

[0038] On notera que chaque système de tubes 421 est ici constitué d'un tube souple 421a, par exemple constitué d'un jonc en fibres de verre, qui est emmanché par l'intermédiaire d'un embout 429 (voir Fig. 11) dans un tube rigide 421b, par exemple constitué d'acier inoxydable, à l'emplacement de ladite arête arrière 408 de la paroi latérale correspondante 406. De plus, l'ossature 420 comporte un tube souple transversal 424 du type précité pour relier entre eux les extrémités libres des deux tubes souples 421a desdits systèmes en regard 420.

[0039] Ces extrémités libres des tubes souples 421a sont respectivement pourvues de rondelles 430 qui sont destinées à recevoir ledit tube transversal 424, lequel est monté dans deux ouvertures 425 que comportent respectivement les parois latérales 406. Comme précédemment, des bagues de maintien 426 sont de préférence prévues sur ledit tube 424, à environ 30 mm de ses extrémités.

[0040] Quant à la paroi de couverture 407, elle est solidarisée avec les parois latérales 406 le long desdites arêtes arrière 408 de celles-ci, par un système à fermeture éclair® 427 solidaire desdites parois 406, 407 par couture, collage ou soudage.

[0041] De même que précédemment, l'abri 400 est pourvu d'ouvertures 416 pour le passage d'un essieu 418 avantageusement constitué d'un jonc en fibres de verre. Cet essieu est pourvu de roues 417, qui sont de préférence montées de part et d'autre de bagues 428 respectivement prévues à 70 mm des extrémités dudit essieu 418.

[0042] Comme on peut le voir à la Fig. 12, un abri 500

selon un cinquième mode de réalisation de l'invention est tel que la paroi de couverture 507 et les parois latérales 506 sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et que lesdites parois latérales 506 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature flexible 520 constituée de deux systèmes de tubes souples 521 reliés entre eux.

[0043] Chaque système de tubes 521 est par exemple constitué de joncs en fibres de verre, et il est monté sur la face interne d'une paroi latérale 506, sensiblement le long de l'arête arrière 508, de l'arête inférieure 522 de ladite paroi latérale 506, entre l'extrémité avant 530 de ladite arête arrière 508 et ladite arête inférieure 522, et le long de ladite arête d'extrémité 511 dans un fourreau 523 dont est pourvue ladite arête 511. Ce fourreau 523 est également du type précité.

[0044] De plus, un tube 531 sensiblement vertical relie une extrémité libre 530 de chaque système de tubes 521 à la partie horizontale inférieure dudit système 521.

[0045] Ladite ossature 520 comporte des tubes souples transversaux 524, 532, 533 pour relier entre eux lesdits systèmes de tubes 521 en regard.

[0046] A l'instar de la Fig. 9, un tube transversal 524 pourvu de bagues 526 est monté dans des rondelles terminales 530 dont sont respectivement pourvus lesdits systèmes de tubes 521 et, en plus de l'abri 400 de cette Fig. 9, d'autres tubes transversaux 532, 533 sont destinés à être montés sur la longueur de ces derniers, par l'intermédiaire d'autres rondelles de connexion 534.

[0047] L'abri 500 de la Fig. 12 est également pourvu de roues 517 montées sur un essieu 518, de la manière précitée.

[0048] Quant à ladite paroi de couverture 507, elle est solidarisée avec lesdites parois latérales 506 le long desdites arêtes arrière 508 de celles-ci de la manière précitée.

[0049] Comme on peut le voir à la Fig 13, un abri 600 selon un sixième mode de réalisation de l'invention est tel que l'ensemble de ladite paroi de couverture 607 et lesdites parois latérales 606 est constitué en deux parties 638, chaque partie 638 est constituée de panneaux de matériaux souple de type tissu développés et solidarisés entre eux par couture, collage, soudure selon la forme de la structure 620, cesdites parois 638 sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature flexible 620 constituée de deux systèmes de tubes souples 621 reliés entre eux

[0050] Chaque système de tube 621 est par exemple constitué de joncs en fibre de verre, et il est monté sur la face interne d'une paroi 638 sensiblement le long de l'arête arrière 608, de l'arête inférieure 622 de ladite paroi 638, entre l'extrémité avant 630 de ladite arête arrière 608 et ladite arête inférieure 622, et le long de ladite arête d'extrémité 611 par deux ouvertures 616 dont est pourvue ladite arête 611.

[0051] On notera que chaque système de tube 621 est ici constitué d'un tube souple 621c constitué par exemple d'un jonc en fibres de verre qui relie les extré-

mités 634 libres de chaque système de tube 621.

[0052] De plus un tube 631 relie une extrémité libre 630 de chaque système de tube 621 à la partie horizontale inférieure dudit système 621.

[0053] Ladite ossature 620 comporte des tubes souples transversaux 632, 633, pour relier entre eux lesdits systèmes de tube 621 en regard.

[0054] A l'instar de la Fig 9, les tubes transversaux 632 et 633 sont pourvus de bagues 626.

[0055] Tous les tubes sont reliés entre eux par des rondelles de connexion 634, et l'abri 600 de la Fig 13 est également pourvu de roues 617, de la manière précitée.

[0056] Quant auxdites parois 638, elles sont solidarisées entre elles le long de ladite arête arrière 608 de la manière précitée.

[0057] Concernant les quatre derniers modes de réalisation décrits, on notera que chaque tube transversal 324, 424, 524, 532, 632, 533, 633 et chaque essieu 318, 418, 518, 618 permettent de conférer une structure rigide à l'abri 300, 400, 500, 600 assemblé.

[0058] Concernant les trois derniers modes de réalisation décrits, on notera que la structure démontable de ces abris 400, 500, 600 permet le rangement de ces derniers avec un encombrement réduit.

[0059] De préférence, lesdites parois latérales 6 à 606 et de couverture 7 à 607 d'un abri 1 à 600 selon l'invention sont constituées d'un matériau transparent, de sorte à permettre à l'utilisateur dudit abri 1 à 600 de s'exposer au soleil.

[0060] Après que l'utilisateur d'un abri 1 à 600 selon l'invention l'a éventuellement assemblé, il peut le positionner à l'air libre de manière que sa face d'ouverture 9 à 609, 11 à 611 ne se trouve pas face au vent, puis il introduit par celle-ci une chaise 3 ou tout autre moyen 3, 4, 5 prévu pour le supporter.

[0061] Une fois assis ou allongé dans ledit abri 1 à 600, il s'avère que l'utilisateur est protégé du vent d'une manière satisfaisante, même s'il incline par exemple vers l'avant et jusqu'à la verticale le dossier d'une chaise longue 4 le supportant.

[0062] De plus, la forme précitée des parois latérales 6 à 606 et de couverture 7 à 607 d'un tel abri 1 à 600 permet de disposer d'un encombrement réduit au sol, de par les dimensions de l'abri 1 à 600 qui sont proches de celles du meuble de support 3, 4, 5 de l'utilisateur qu'il est destiné à contenir, et d'une surface minimale d'exposition au vent.

Revendications

1. Abri individuel (1, 100, 200, ..., 600) contre le vent ou les courants d'air du type comportant deux parois latérales (6, 106, ..., 606) et une paroi de couverture (7, 107, ..., 607) reliant lesdites parois latérales entre elles, ladite paroi de couverture s'étendant sur sensiblement toute la hauteur commune

aux dites parois latérales et sur une partie de leur longueur commune, chaque partie arrière des parois latérales présentant une arête (8, 108, ..., 608) qui est commune à ladite paroi de couverture sur la longueur de celle-ci, de telle manière que ladite paroi de couverture définisse une surface convexe pour ledit abri permettant de contenir une personne en position verticale assise dans ledit abri, ledit abri individuel comportant une avancée (12, 112, ..., 612) de ses deux parois latérales (6, 106, ..., 606) à partir de l'extrémité avant (14, 114, ..., 614) de la paroi de couverture (7, 107, ..., 607).

2. Abri individuel (1, 100, 200, ..., 600) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdites avancées (12, 112, ..., 612) desdites parois latérales (6, 106, ..., 606) sont espacées d'une distance prévue juste supérieure à la largeur d'un siège individuel (3, 4), tel qu'un siège à dossier inclinable (4)

3. Abri individuel (1, 100, 200, ..., 600) selon une des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** chacune desdites avancées (12, 112, ..., 612) desdites parois latérales (6, 106, ..., 606) présente à partir de leur arête arrière (8, 108, ..., 608) une arête avant (9, 109, ..., 609) qui est incurvée vers le bas et vers l'extérieur dudit abri et qui est relié à l'extrémité avant (10, 110, ..., 610) dudit abri par une arête d'extrémité (11, 111, ..., 611) sensiblement verticale.

4. Abri individuel (100) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'une seule pièce de matière plastique moulée.

5. Abri individuel (200) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ladite paroi de couverture (207) et lesdites parois latérales (206) sont respectivement constituées de plusieurs pièces de matière plastique moulées qui sont reliées entre elles par l'intermédiaire de moyens de liaison (219) du type à emboîtement, dont sont pourvues lesdites parois (206, 207) sur l'une de leurs faces respectives.

6. Abri individuel (300) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ladite paroi de couverture (307) et lesdites parois latérales (306) sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et **en ce que** lesdites parois latérales (306) sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature (320) comportant deux tubes en matériau rigide (321) reliés entre eux, lesquels sont respectivement montés sur les faces internes desdites parois latérales (306), chaque tube (321) étant monté sensiblement le long de ladite arête arrière (308), de l'arête inférieure (322) de ladite paroi latérale (306) et le long de ladite arête d'extrémité (311) dans un

fourreau (323) dont est pourvue ladite arête d'extrémité (311), ladite ossature (320) comportant des tubes transversaux souples (318, 324) pour relier entre eux les tubes (321) desdites parois latérales (306), ladite paroi de couverture (307) étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® (327) avec lesdites parois latérales (306) le long desdites arêtes arrière (308) de celles-ci.

7. Abri individuel (400) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ladite paroi de couverture (407) et lesdites parois latérales (406) sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et **en ce que** lesdites parois latérales (406) sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature (420) constituée de deux systèmes de tubes (421) reliés entre eux, chaque système de tubes (421) étant monté sur la face interne d'une paroi latérale (406), sensiblement le long de ladite arête arrière (408), de l'arête inférieure (422) de ladite paroi latérale (406) et le long de ladite arête d'extrémité (411) dans un fourreau (423) dont est pourvue ladite arête d'extrémité (411), chaque système de tubes (421) étant constitué d'un tube souple (421a) emmanché dans un tube rigide (421b) à l'emplacement de ladite arête arrière (408) de ladite paroi latérale (406) correspondante et ladite ossature (420) comportant des tubes souples transversaux (418, 424) pour relier entre eux les deux tubes souples (421a) desdits systèmes en regard (421), ladite paroi de couverture (407) étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® (427) avec lesdites parois latérales (406) le long desdites arêtes arrière (408) de celles-ci.

8. Abri individuel (500) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ladite paroi de couverture (507) et lesdites parois latérales (506) sont constituées d'un matériau souple du type tissu, et **en ce que** lesdites parois latérales (506) sont reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature (520) constituée de deux systèmes de tubes souples (521) reliés entre eux, chaque système de tubes (521) étant monté sur la face interne d'une paroi latérale (506), sensiblement le long de ladite arête arrière (508), de l'arête inférieure (522) de ladite paroi latérale (506), entre l'extrémité avant (530) de ladite arête arrière (508) et ladite arête inférieure (522), et le long de ladite arête d'extrémité (511) dans un fourreau (523) dont est pourvue ladite arête d'extrémité (511), ladite ossature (520) comportant des tubes souples transversaux (518, 524, 532, 533) pour relier entre eux lesdits systèmes de tubes en regard (521), ladite paroi de couverture (507) étant solidarisée au moyen d'une fermeture éclair® (527) avec lesdites parois latérales (506) le long desdites arêtes arrière (508) de celles-ci.

9. Abri individuel (600) selon une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'ensemble de ladite paroi de couverture (607) et desdites parois latérales (606) est constitué en deux parties (638), chaque partie (638) étant elle-même constituée de panneaux de matériaux souple de type tissu développés et solidarisés entre eux selon la forme de la structure (620), cesdites parois (638) étant reliées entre elles par l'intermédiaire d'une ossature (620) constituée de deux systèmes de tubes souples (621) reliés entre eux, chaque système de tube (621) étant monté sur la face interne d'une paroi (638) sensiblement le long de l'arête arrière (608), de l'arête inférieure (622) de ladite paroi (638), entre l'extrémité avant (630) de ladite arête arrière (608) et ladite arête inférieure (622), et le long de ladite arête d'extrémité (611) par deux ouvertures (616) dont est pourvue ladite arête (611), ladite ossature (620) comportant des tubes souples transversaux (618, 632, 633) pour relier entre eux lesdits systèmes de tube (621) en regard, lesdites parois (638) étant solidarisées entre elles au moyen d'une fermeture éclair® (627) le long de ladite arête arrière (608) de celles-ci.

10. Abri individuel (1, 100, 200, ..., 600) selon une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** chacune des avancées (12, 112, ..., 612) des parois latérales (6, 106, ..., 606) présente une forme bombée vers l'extérieur.

Patentansprüche

1. Individueller Unterstand (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) zum Schutz gegen Wind und Zugluft mit zwei Seitenwänden (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) und einem Schutzdach (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607), durch das die besagten Seitenwände miteinander verbunden werden; die besagte Bedachung erstreckt sich über die gesamte längsseitige Fläche der beiden Seitenwände, sowie über einen Teil der oberen querseitigen Fläche der beiden Seitenwände, wobei jeder hintere Teil der Seitenwände eine Kante darstellt (8, 108, 208, 308, 408, 508, 608), die über die gesamte Länge an die besagte Bedachung stößt, sodass die besagte Bedachung eine konvexe Fläche für den besagten Unterstand darstellt, sodass eine aufrecht sitzende Person in dem besagten Unterstand Platz findet. Der besagte Individueller Unterstand verfügt über einen Vorsprung (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) an den beiden Seitenwänden (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) ab dem vorderen Ende (14, 114, 214, 314, 414, 514, 614) der Bedachung (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607).

2. Individueller Unterstand (1, 100, 200, 300, 400,

500, 600) gemäß Patentanspruch 1, mit dem besonderen Merkmal, dass die besagten Vorsprünge (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) der besagten Seitenwände (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) einen Abstand voneinander aufweisen (3, 4), der etwas größer ist als die Breite eines Einzelsitzes (3, 4), wie zum Beispiel die Breite eines Klappsitzes (4)

3. Individueller Unterstand (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) gemäß Patentanspruch 1 oder 2, mit dem besonderen Merkmal, dass jeder der besagten Vorsprünge (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) von den besagten Seitenwänden (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) ab seiner hinteren Kante (8, 108, 208, 308, 408, 508, 608) eine Vorderkante ausbildet (9, 109, 209, 309, 409, 509, 609), die von dem besagten Unterstand nach unten und nach außen geneigt ist und mit dem vorderen Ende (10, 110, 210, 310, 410, 510, 610) des besagten Unterstands durch eine Endkante verbunden ist (11, 111, 211, 311, 411, 511, 611), die vertikal verläuft.

4. Individueller Unterstand (100) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass er aus einem einzigen Teil aus gussgeformtem Kunststoff besteht.

5. Individueller Unterstand (200) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass die besagte Bedachung (207) und die besagten Seitenwände (206) jeweils aus mehreren gussgeformten Kunststoffteilen bestehen, die untereinander durch Verbindungsteile (219) vom Typ der Steckverbindungen verbunden sind, die in den besagten Seitenwänden (206, 207) in einer der jeweiligen Flächen vorgesehen sind.

6. Individueller Unterstand (300) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass die besagte Bedachung (307) und die besagten Seitenwände (306) aus einem flexiblen Material in der Art eines Stoffs bestehen, und dass die besagten Seitenwände (306) durch ein Verbindungsstück vom Typ einer Tragekonstruktion (320) mit zwei Rohren aus festem Material (321) verbunden sind, die untereinander verbunden und jeweils auf den Innenseiten der besagten Seitenwände (306) montiert sind, wobei jedes Rohr (321) entlang der besagten hinteren Kante (308), der unteren Kante (322) der besagten Seitenwand (306) und entlang der besagten Endkante (311) montiert ist, in einer Aussparung (323), die in der besagten Endkante vorgesehen ist (311); die besagte Tragekonstruktion (320) umfasst flexible diagonale Rohre (318, 324), um die Rohre (321) der besagten Seitenwände (306) zu verbinden, wobei die besagte Bedachung (307) mit Hilfe eines Reißverschlusses® (327) mit den besagten Seitenwänden (306) ent-

lang der besagten hinteren Kanten (308) dieser Seitenwände verbunden wird.

7. Individueller Unterstand (400) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass die besagte Bedachung (407) und die besagten Seitenwände (406) aus einem flexiblen Material in der Art eines Stoffs bestehen, und dass die besagten Seitenwände (406) durch ein Verbindungsstück vom Typ einer Tragekonstruktion (420) mit zwei Rohrsystemen (421) verbunden sind, wobei jedes Rohrsystem (421) auf die Innenseite einer Seitenwand (406) entlang der besagten hinteren Kante (408), der unteren Kante (422) der besagten Seitenwand (406) und entlang der besagten Endkante (411) montiert ist, in einer Aussparung (423), die in der besagten Endkante vorgesehen ist (411); jedes Rohrsystem (421) besteht aus einem flexiblen Rohr (421 a), das in ein festes Rohr (421b) eingesetzt ist, an der Stelle der besagten hinteren Kante (408) der entsprechenden besagten Seitenwand (406), und die besagte Tragekonstruktion (420) umfasst flexible diagonale Rohre (418, 424), um die beiden flexiblen Rohre (421a) der besagten entsprechenden Systeme (421) zu verbinden, wobei die besagte Bedachung (407) mit Hilfe eines Reißverschlusses® (427) mit den besagten Seitenwänden (406) entlang der besagten hinteren Kanten (408) dieser Seitenwände verbunden wird.
8. Individueller Unterstand (500) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass die besagte Bedachung (507) und die besagten Seitenwände (506) aus einem flexiblen Material in der Art eines Stoffs bestehen, und dass die besagten Seitenwände (506) durch ein Verbindungsstück vom Typ einer Tragekonstruktion (520) aus zwei Systemen mit flexiblen Rohren (521) verbunden sind, wobei jedes Rohrsystem (521) auf die Innenseite einer Seitenwand (506) entlang der besagten hinteren Kante (508), der unteren Kante (522) der besagten Seitenwand (506), zwischen dem vorderen Ende (530) der besagten hinteren Kante (508) und der besagten unteren Kante (522) und entlang der besagten Endkante (511) montiert ist, in einer Aussparung (523), die in der besagten Endkante (511) vorgesehen ist; die besagte Tragekonstruktion (520) umfasst flexible diagonale Rohre (518, 524, 532, 533), um die besagten entsprechenden Rohrsysteme (521) zu verbinden, wobei die besagte Bedachung (507) mit Hilfe eines Reißverschlusses® (527) mit den besagten Seitenwänden (506) entlang der besagten hinteren Kanten (508) dieser Seitenwände verbunden wird.
9. Individueller Unterstand (600) gemäß Patentanspruch 1, 2 oder 3, mit dem besonderen Merkmal, dass die Gesamtheit der besagten Bedachung

(607) und der besagten Seitenwände (606) aus zwei Teilen besteht (638), wobei jeder Teil (638) aus flexiblem Material nach Art eines Stoffs besteht, entwickelt und untereinander verbunden gemäß der Form der Struktur (620), wobei die besagten Wände (638) durch eine Tragekonstruktion miteinander verbunden sind (620), die aus zwei flexiblen Rohrsystemen besteht (621) die miteinander verbunden sind, wobei jedes Rohrsystem (621) auf die Innenseite einer Seitenwand (638) entlang der hinteren Kante (608), der unteren Kante (622) der besagten Seitenwand (638), zwischen dem vorderen Ende (630) der besagten hinteren Kante (608) und der besagten unteren Kante (622) und entlang der besagten Endkante (611), durch zwei Aussparungen (616), die in der besagten Kante (611) vorgesehen sind; die besagte Tragekonstruktion (620) umfasst flexible diagonale Rohre (618, 632, 633), um die besagten entsprechenden Rohrsysteme (621) zu verbinden, wobei die besagten Wände (638) mit Hilfe eines Reißverschlusses® (627) entlang der besagten Hinterkante (608) dieser Wände miteinander verbunden sind.

10. Individueller Unterstand (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) gemäß einem der Patentansprüche 1 bis 9, mit dem besonderen Merkmal, dass jeder Vorsprung (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) der Seitenwände (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) eine Form aufweist, die nach außen gewölbt ist.

Claims

1. Individual shelter (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) against the wind or draughts of a type comprising two lateral walls (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) and a top (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607) linking the said lateral walls with one another, the said top extending essentially over the whole height common to the said lateral walls and over part of their common length, each rear part of the lateral walls presenting an edge (8, 108, 208, 308, 408, 508, 608) which is common to the said top along its length, in such a way that the said top forms a convex surface for the said shelter allowing it to contain one person sitting upright in the said shelter. The said individual shelter comprising a projection (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) of its two lateral walls (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) from the front edge (14, 114, 214, 314, 414, 514, 614) of the top (7, 107, 207, 307, 407, 507, 607).
2. Individual shelter (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) according to claim 1, **characterized by** the fact that the said projections (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) of the said lateral walls (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) are spaced at a distance just greater than

the width of an individual seat (3, 4), such as a seat with an reclining backrest (4)

3. Individual shelter (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) according to one of the claims 1 or 2, **characterized by** the fact that each of the said projections (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) of the said lateral walls (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) present from their rear edge (8, 108, 208, 308, 408, 508, 608) a front edge (9, 109, 209, 309, 409, 509, 609) which is curved towards the bottom and towards the exterior of the said shelter and which is linked to the front end (10, 110, 210, 310, 410, 510, 610) of the said shelter by an end edge (11, 111, 211, 311, 411, 511, 611) that is essentially vertical.
4. Individual shelter (100) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that it consists of a single piece of moulded plastic material.
5. Individual shelter (200) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that the said top (207) and the said lateral walls (206) respectively consist of several pieces of moulded plastic material which are linked, to one another, by means of a connection (219) of the interlocking type, with which the said sides are provided (206, 207) on one of their respective faces.
6. Individual shelter (300) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that the said top (307) and the said lateral walls (306) consist of a flexible fabric type material, and by the fact that the said lateral walls (306) are linked, to one another, by means of a framework (320) comprising two tubes of a rigid material (321) linked, to one another, which are mounted respectively on the internal faces of the said lateral walls (306), each tube (321) being mounted essentially along the said rear edge (308), of the lower edge (322) of the said lateral walls (306) and along the said end edge (311) in a sheath (323) with which the said end edge is provided (311), the said framework (320) comprising flexible cross tubes (318, 324) to link the tubes (321) of the said lateral sides with one another (306), the said top (307) being joined by means of a zip fastener (327) to the said lateral walls (306) along their said rear edges (308).
7. Individual shelter (400) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that the said top (407) and the said lateral walls (406) consist of a flexible fabric type material, and by the fact that the said lateral walls (406) are linked, to one another, by means of a framework (420) consisting of two systems of tubes (421) linked, to one another, each system of tubes (421) being mounted on the internal face of a lateral wall (406), essentially along the said

rear edge (408), of the lower edge (422) of the said lateral wall (406) and along the said end edge (411) in a sheath (423) with which the said end edge is provided (411), each system of tubes (421) consisting of a flexible tube (421a) fitted into a rigid tube (421b) at the location of the said rear edge (408) of the said corresponding lateral wall (406) and the said framework (420) comprising flexible cross-tubes (418, 424) to link the two flexible tubes (421a) of the said facing systems to one another (421), the said covering (407) being joined by means of a zip fastener (427) to the said lateral walls (406) along their said rear edges (408).

8. Individual shelter (500) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that the said top (507) and the said lateral walls (506) consist of a flexible fabric type material, and by the fact that the said lateral walls (506) are linked to one another by means of a framework (520) consisting of two systems of flexible tubes (521) linked to one another each system of tubes (521) being mounted on the internal face of a lateral wall (506), essentially along the said rear edge (508), of the lower edge (522) of the said lateral wall (506), between the front end (530) of the said rear edge (508) and the said lower edge (522), and along the said end edge (511) in a sheath (523) with which the said end edge is provided (511), the said framework (520) comprising flexible cross-tubes (518, 524, 532, 533) to link the said systems of facing tubes (521) with one another, the said top (507) being joined by means of a zip fastener (527) to the said lateral walls (506) along their said rear edges (508).
9. Individual shelter (600) according to one of the claims 1 to 3, **characterized by** the fact that the whole of the said top (607) and the said lateral walls (606) consist of two parts (638), each part (638) itself consisting of panels of flexible fabric type material expanded and joined to one another according to the shape of the structure (620), these said sides (638) being linked to one another by means of a framework (620) consisting of two systems of flexible tubes (621) linked to one another, each system of tubes (621) being mounted on the internal face of a wall (638) essentially along the rear edge (608), of the lower edge (622) of the said wall (638), between the front end (630) of the said rear edge (608) and the said lower edge (622), and along the said end edge (611) by two openings (616) with which the said edge is provided (611), the said framework (620) comprising flexible cross-tubes (618, 632, 633), to link the said systems of facing tubes to one another (621), the said walls (638) being joined to one another by means of a zip fastener (627) along their said rear edge (608).

10. Individual shelter (1, 100, 200, 300, 400, 500, 600) according to one of the claims 1 to 9, **characterized by** the fact that each of the projections (12, 112, 212, 312, 412, 512, 612) of the lateral walls (6, 106, 206, 306, 406, 506, 606) presents a jutting shape towards the exterior. 5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG.1

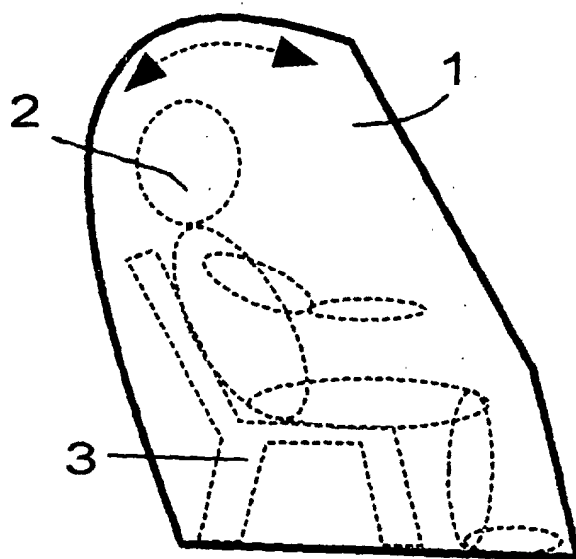


FIG.2

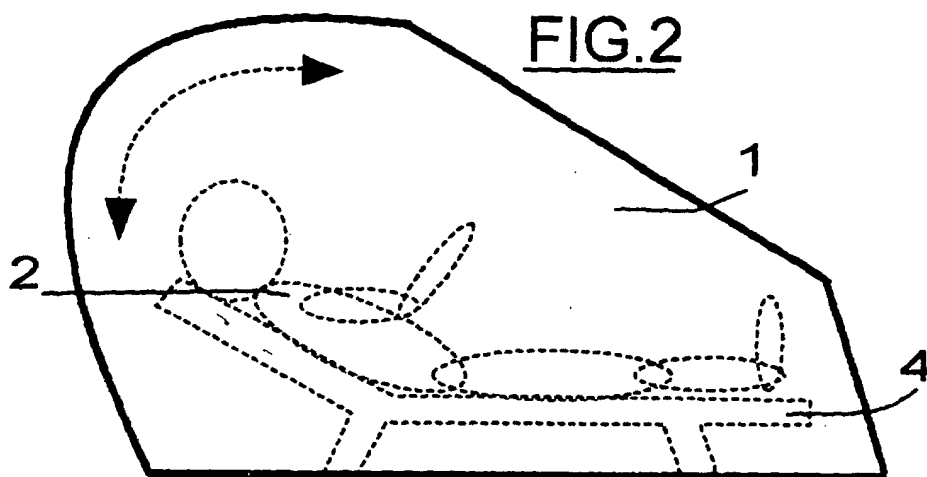
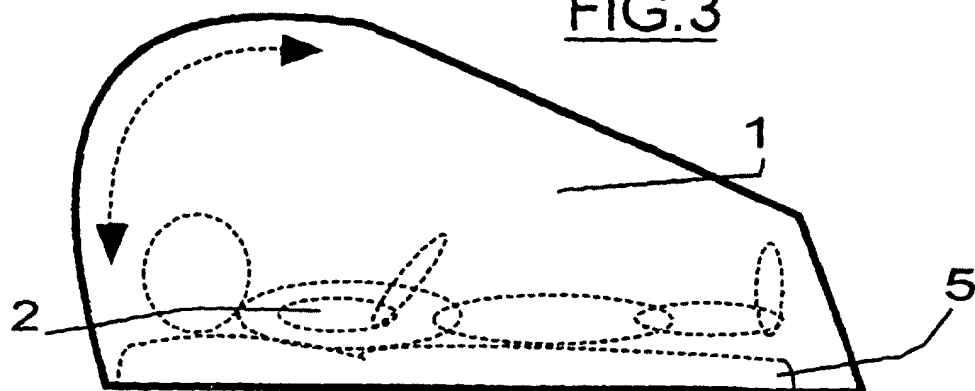


FIG.3



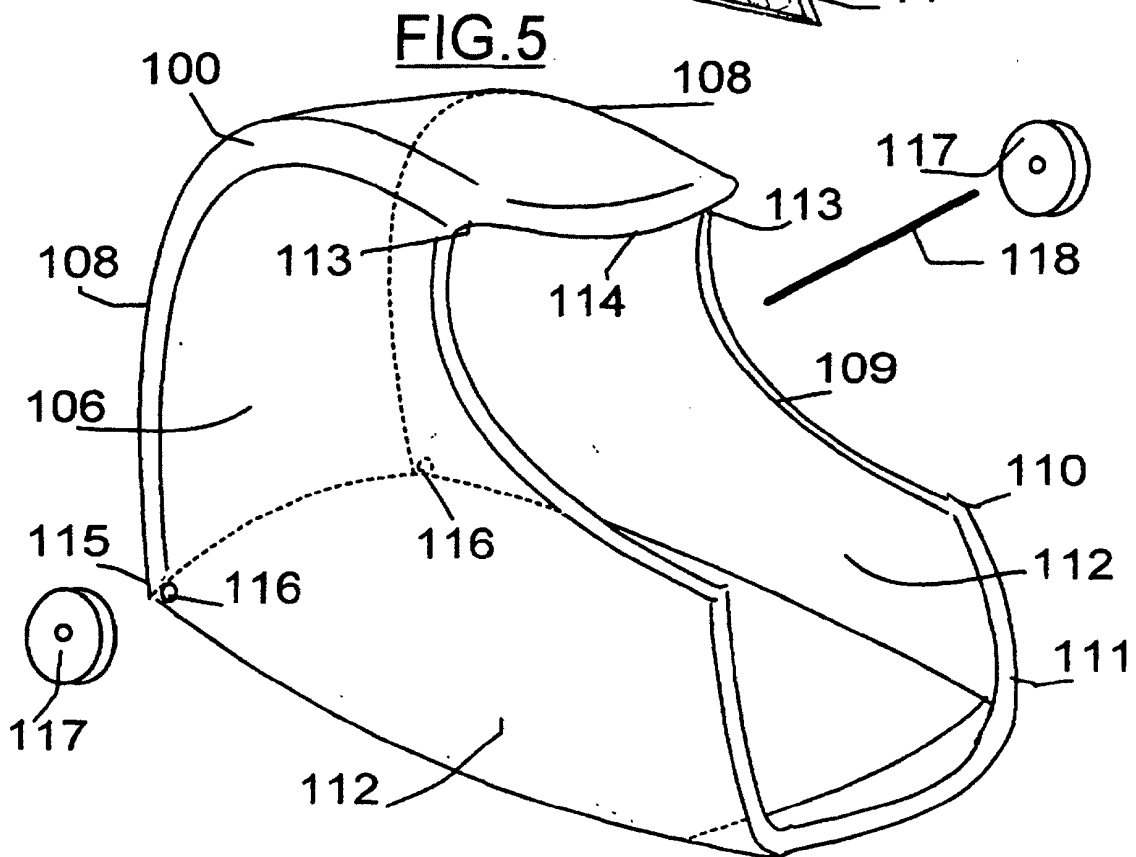
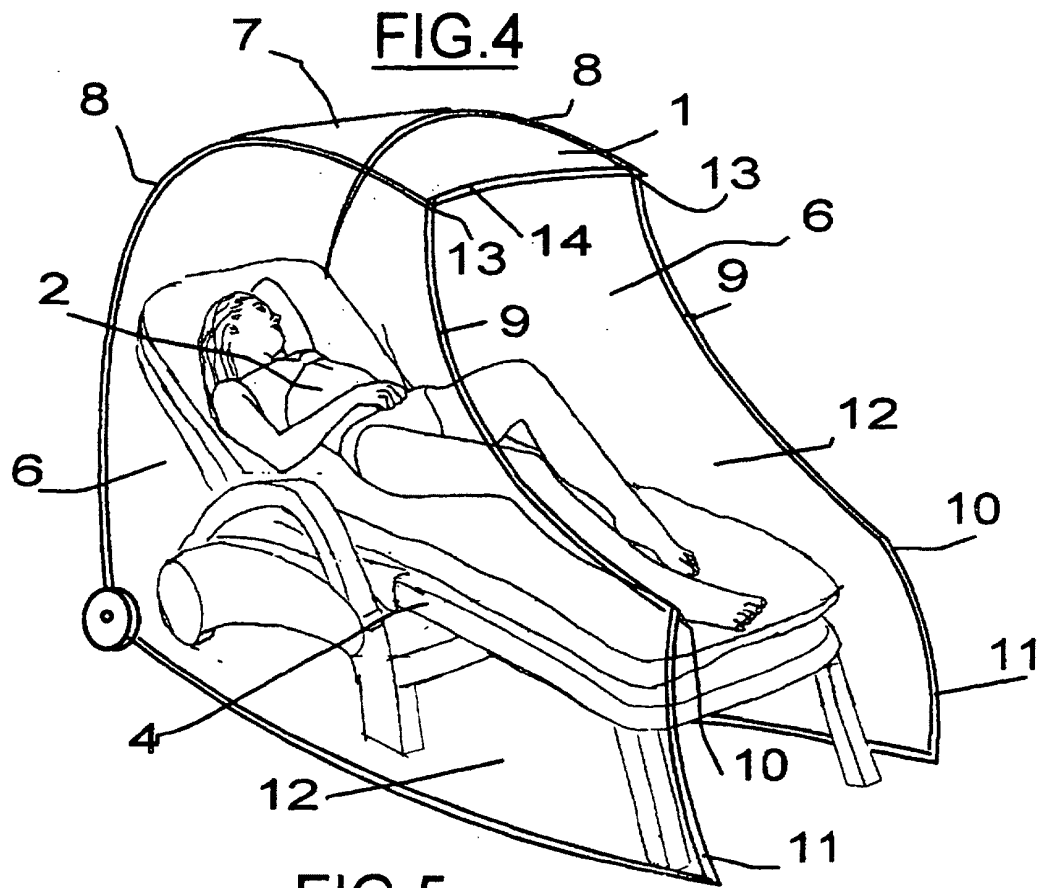


FIG.6

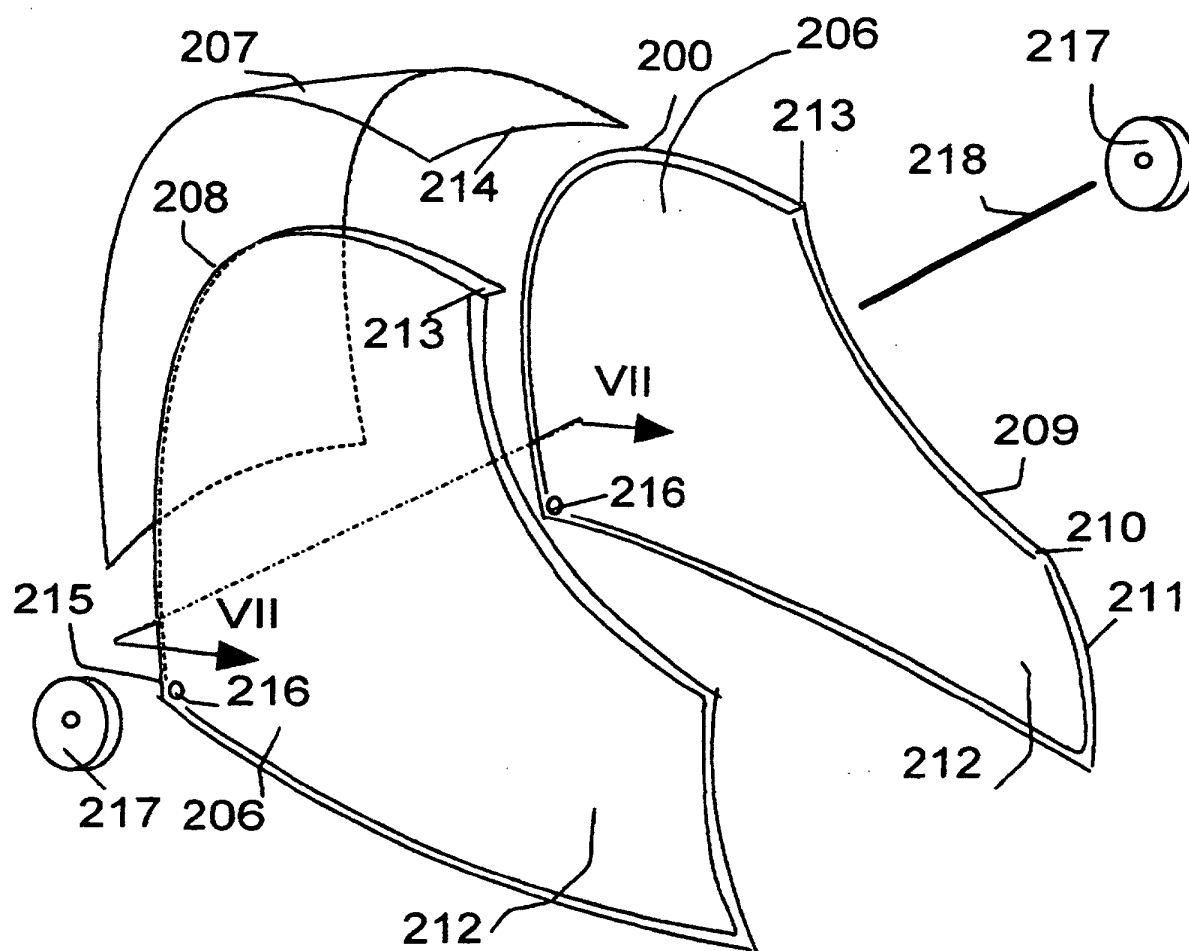
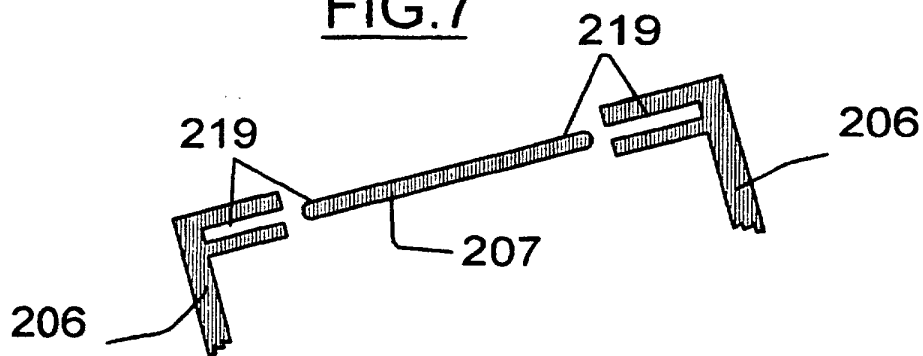
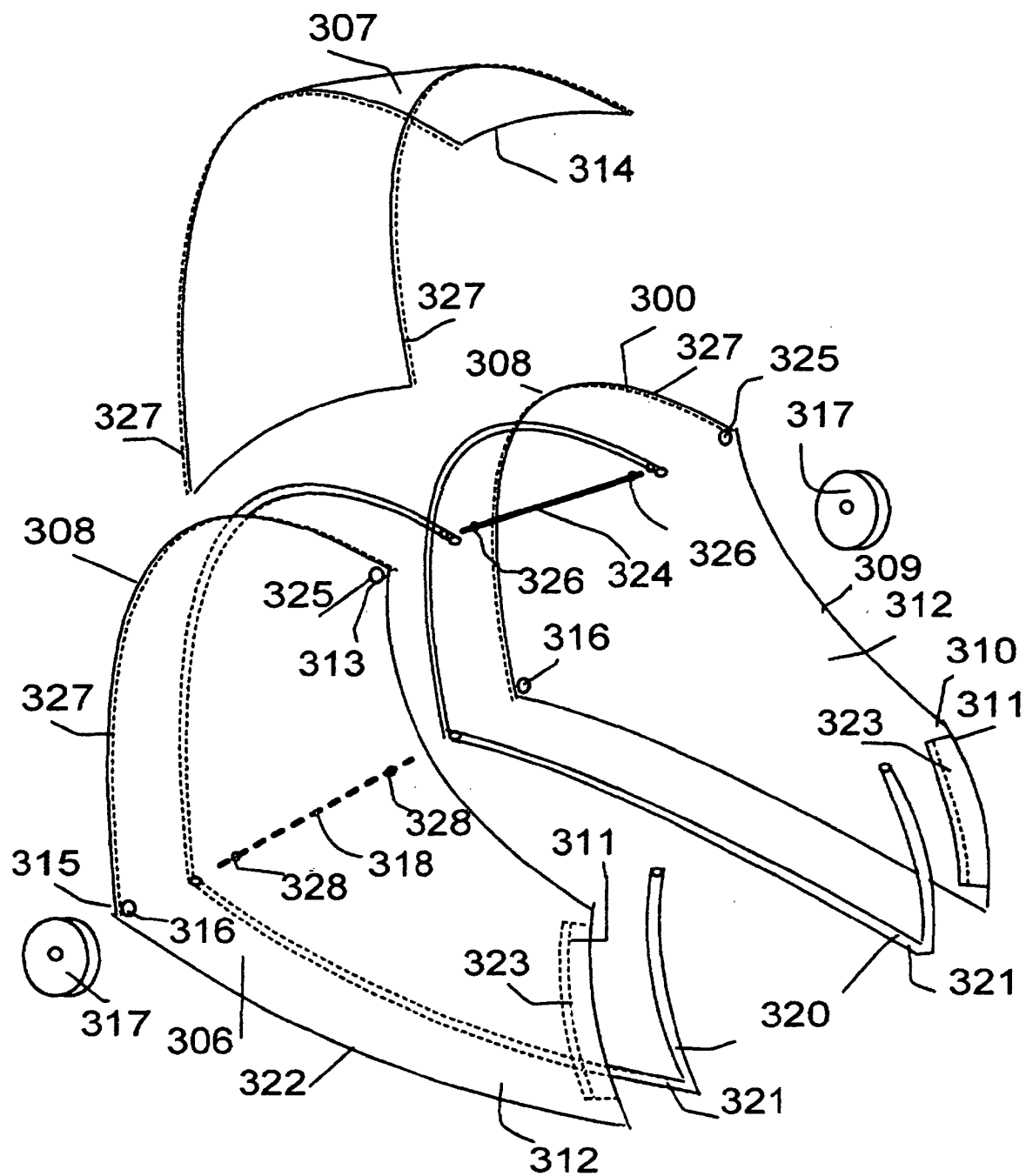


FIG.7



Coupe suivant VII - VII

FIG.8



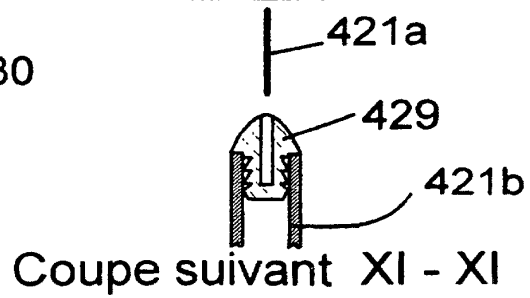
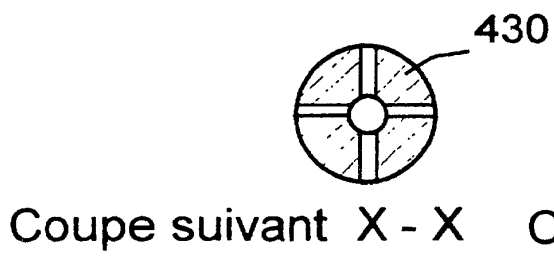
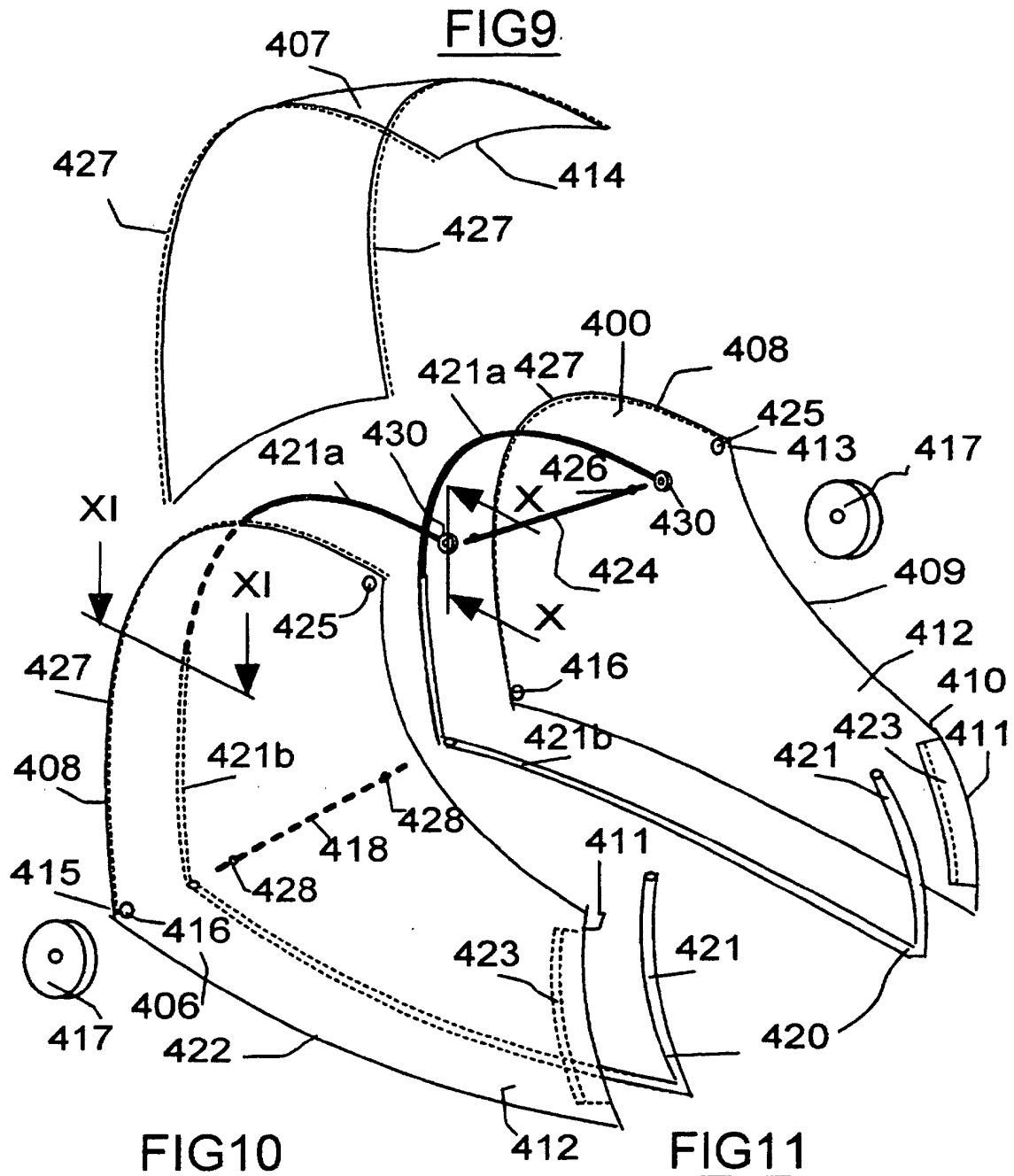


FIG 12

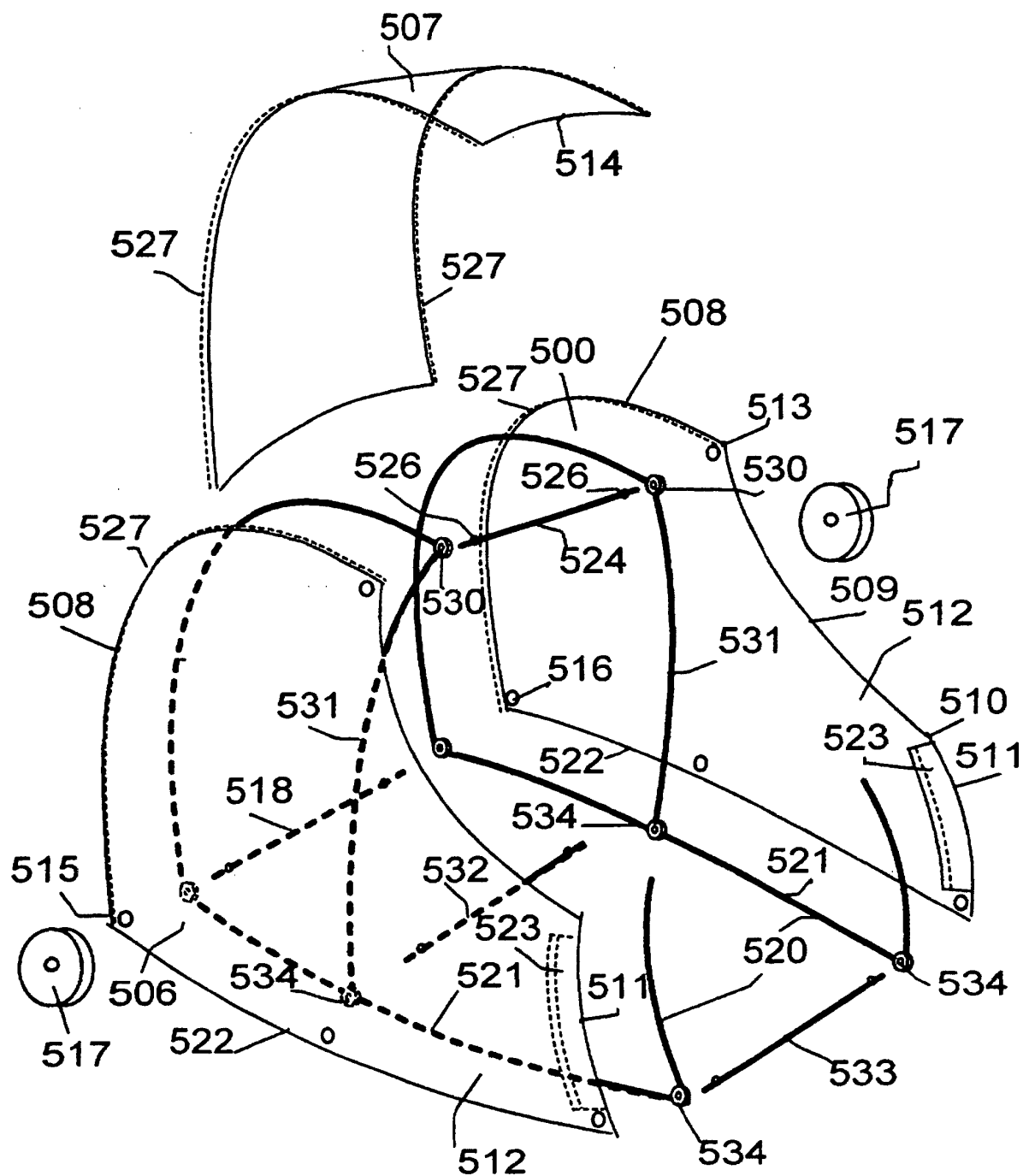


FIG.13

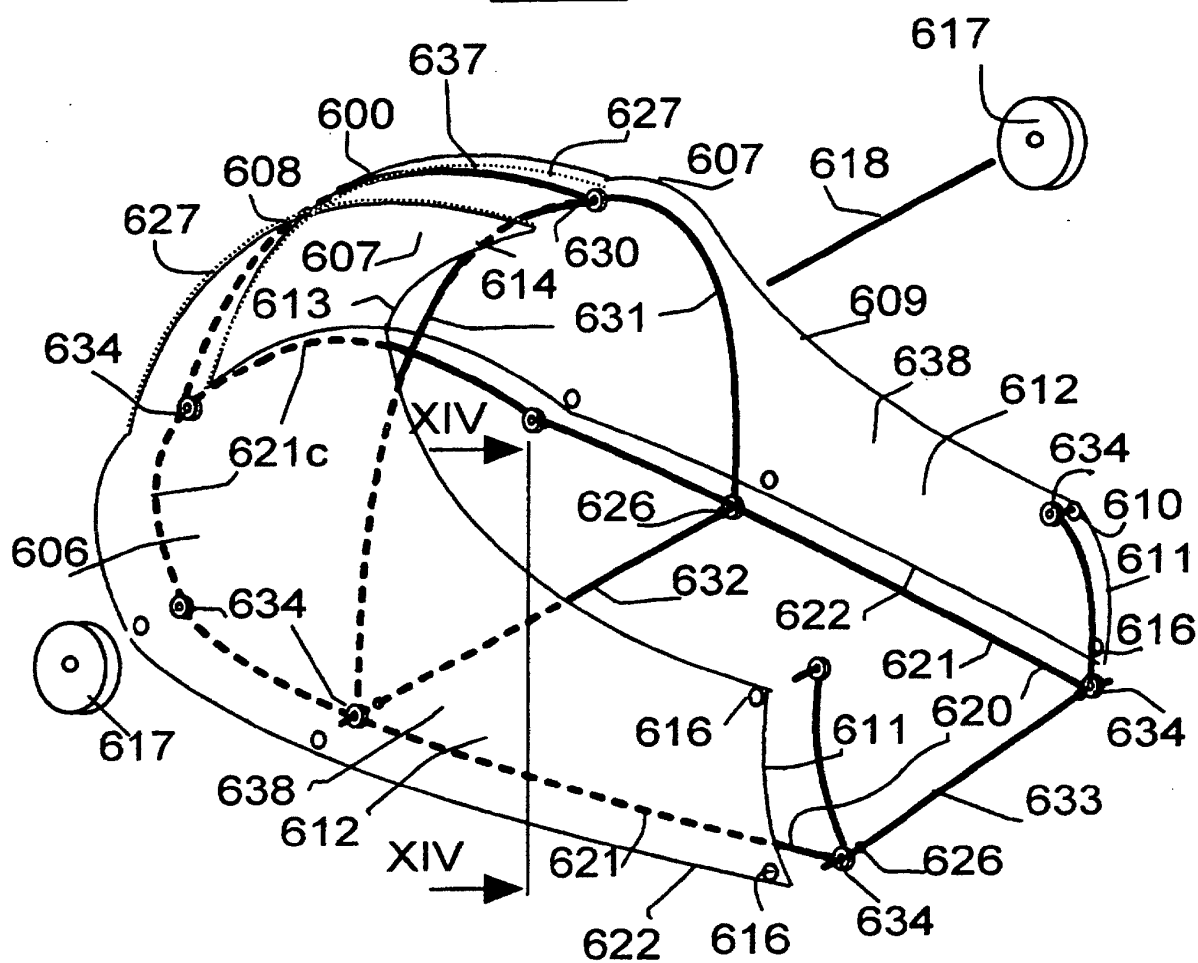
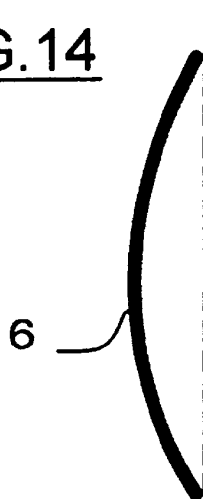


FIG.14



Coupe suivant XIV - XIV